



CTL DU 14 DECEMBRE 2017 – DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS FO-DGFIP

Madame la présidente,

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent à la DGFIP, nous abordons aujourd'hui les suppressions d'emplois et 2018 ne fera pas exception à la règle.

22, c'est le donc le nombre d'emplois qui seront supprimés dans notre département au 1er janvier.

Même si, par la force des choses, nous sommes devenus coutumiers du fait, la pillule reste néanmoins très difficile à avaler, d'autant plus si l'on tient compte des déclarations de notre Directeur Général, prédisant que *"L'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes."*, ainsi que celles de notre Ministre lors de sa visite à la trésorerie de Saint Simon le 23 octobre.

Il faut tout de même avoir une certaine dose de culot pour oser dire, face aux représentants du personnel, que ces suppressions d'emplois ne représentent rien ! Mais, après tout, dans leur logique, il est vrai que 1600 face aux plus de 40000 restant à supprimer pour respecter les engagements du Président de la République, ce n'est "pas grand chose".

Revenons à notre Directeur Général et à sa dernière idée. Nous avons appris le lancement d'un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables, dans le cadre du Prélèvement À la Source (P.A.S.). Que le Premier Ministre se rassure, avec lui le Comité Action Publique 2022 est sur de très bons rails !

De non prioritaires, nous allons donc bientôt devenir inutiles puisque notre propre Direction semble considérer que n'importe qui peut se substituer à un agent titulaire, compétent, formé et surtout soumis à l'obligation statutaire de discrétion professionnelle et de neutralité.

Ajoutons à cela les récentes sorties ministérielles, cette fois concernant le rôle du comptable public dans le secteur public local (et c'est une première que de voir un Ministre non seulement ne pas soutenir son administration mais mieux l'enfoncer), l'intérêt suspect de la Cour des Comptes sur la mission cadastrale et tout laisse à penser que la DGFIP tend à devenir une direction de seconde zone.

En lien direct avec les suppressions d'emplois la mise en place dans l'Aisne, au 1er janvier 2018, du Service d'Appui au Réseau (SAR) dans le secteur public local.

Le groupe de travail du 13 octobre ayant tourné, du fait de la présidente, à l'exercice d'auto-satisfaction du dispositif sans retour en arrière possible, que dire de plus si ce n'est que ce pavé dans la marre sonne la fin des trésoreries, certes à plus ou moins long terme selon les directions locales, mais le fait est là c'est un véritable siphonnage programmé et inexorable de l'activité des postes.



F.O.-DGFIP connaît trop bien les difficultés des postes comptables SPL pour se satisfaire de ce dispositif SAR que certains collègues comptables de postes en grande difficulté sont malgré tout obligés d'accepter.

Quelle coïncidence troublante que la montée en puissance voulue de ce dispositif trouve sa place dans l'actualité budgétaire et politique du moment. En effet, le Projet de Loi de Finances pour 2018 constate pour la mission 156 (Gestion des Finances publiques) « *une part prépondérante des crédits de masse salariale et de crédits de fonctionnement liés notamment au réseau DGFIP* »...les interprétations peuvent être tentantes pour l'administration !

L'argument invariablement invoqué par la DGFIP pour justifier le transfert des missions, quelle que soit la mission, est le manque d'expertise : le manque d'expertise en recouvrement justifie le transfert du recouvrement dans les SIP, le manque d'expertise dans les postes justifie le transfert des missions dans les SAR, et l'on pourrait multiplier les exemples sur d'autres missions (consignations, recettes non fiscales, domaines, services RH etc...).

F.O.-DGFIP met en garde sur cet argument avancé qui peut avoir un effet désastreux sur des agents assumant leur mission du mieux qu'ils peuvent avec des moyens de plus en plus contraints.

Madame la Présidente, nous en avons ras le bol d'être les victimes de l'obéissance aveugle de la classe politique au diktat de la finance.

Nous refusons de participer à ce jeu de duppes et continuerons de nous opposer fermement aux suppressions d'emplois et à leur conséquence inéluctable qu'est la destruction de notre service public.

Nous exigeons :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois**
- **l'arrêt des restructurations et des fermetures de sites**
- **des effectifs et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux du service public financier et fiscal**
- **la reconnaissance financière de la technicité des agents ;**
- **le maintien des statuts particuliers.**

Laon, le 14 décembre 2017.